

## Les Cités de l'éducation

Le concept de *Cité de l'éducation* est issu de différents programmes de recherche en éducation familiale réalisés au sein de l'AIFREF : *Association Internationale Francophone de Recherche en Education Familiale* qui regroupe de nombreux chercheurs et dont le Professeur Pourtois est le président.

L'objectif central d'une *Cité de l'éducation* est de créer, d'organiser et de mettre en œuvre, dans un cadre de co-éducation, des activités visant le développement cognitif, affectif, social et culturel des enfants, l'enrichissement éducatif des parents, l'accompagnement des professionnels de l'éducation dans le domaine des relations Ecole-Crèche-Famille-Communauté ainsi que la collaboration avec toute personne désireuse de contribuer à l'émancipation de la Cité.

Confrontées aux mutations sociétales (comme la précarité des liens, l'apparition de nouvelles parentalités ...), la famille, l'école et la communauté doivent réinventer des stratégies éducatives pour faciliter un épanouissement individuel et collectif des enfants. Les voies pour y parvenir nécessitent une mise en commun des ressources de *La Cité* dans son ensemble. La finalité majeure de ce partenariat consiste à favoriser l'émancipation de tous, de l'enfant certes, mais également de sa famille et de l'ensemble des membres de *La Cité* en luttant contre les inégalités liées à certaines conditions sociales et en reconnaissant et valorisant les savoirs et les compétences de chacun.

Aujourd'hui plus que jamais, les Cités disposent d'innombrables possibilités d'émancipation. D'une manière ou d'une autre, elles offrent de multiples ressources pour l'éducation des jeunes et des moins jeunes : il s'agit d'un système complexe qui serait d'autant plus efficace si les éléments qui le constituent pouvaient travailler de concert.

La « Cité de l'éducation » doit pouvoir compter sur toutes les ressources de la communauté y compris celles des Universités et des Ecoles Supérieures de son territoire pour développer, avec elles, un partenariat en vue de réaliser un projet éducatif commun et d'évaluer l'impact des stratégies innovantes mises en place.

C'est donc au confluent des quatre instances fondamentales – la famille, la crèche, l'école et la communauté – que la co-éducation s'établira en vue d'une synergie fructueuse. Mais pour que celle-ci se réalise, il importe que chacun se mobilise : non seulement toutes les instances éducatives mais aussi les instances politiques, sociales et scientifiques, les entreprises, les centres culturels et artistiques..., tous œuvrant ensemble au sein d'une *Cité de l'éducation*. Le droit à une *Cité de l'éducation* doit être considéré comme une extension effective du droit fondamental à l'éducation. Faire partie d'une *Cité de l'éducation* s'inscrit dans la recherche constante de davantage de justice sociale et d'égalité entre ses membres.